

Commune de Fétigny-Ménières

Bulletin d'informations

N° 1 | Mai 2026



Message du Conseil communal

Chères citoyennes, chers citoyens,

Depuis le **1^{er} janvier 2026**, notre nouvelle commune a officiellement vu le jour. Ce moment marque une étape importante de notre histoire locale. Depuis longtemps déjà, nos deux anciennes communes partageaient beaucoup : un cercle scolaire, des sociétés locales dynamiques, une belle solidarité entre habitantes et habitants. La fusion était donc dans bien des esprits, et elle s'est concrétisée grâce au travail exemplaire des dernières autorités communales. En plus de leurs nombreuses tâches quotidiennes, elles ont mené à bien ce projet ambitieux qui restera une page marquante de notre histoire.

Aujourd'hui, nous sommes **neuf conseillères et conseillers communaux** engagés à poursuivre ce travail avec enthousiasme et responsabilité. Nous reprenons les dossiers ouverts par nos prédécesseurs et souhaitons insuffler un nouvel élan à notre commune. Notre volonté est claire : créer une commune **dynamique, accueillante et vivante**, où chacun trouve sa place, quel que soit son âge ou ses intérêts.

Nous voulons offrir **des activités pour toutes et tous**, pour les sportives et sportifs, comme pour celles et ceux qui préfèrent d'autres formes de rencontre et de partage. De **grands projets** sont déjà à l'étude pour rendre nos **quartiers plus agréables, plus sûrs et plus conviviaux**.

Notre ambition est que notre commune devienne et reste un **lieu où il fait bon vivre**, un lieu dont on est fier, et où l'on a envie de s'installer, de participer et de bâtir ensemble l'avenir.

Eric Rey

Vice-Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de
Fétigny-Ménières
sont convoqués en assemblée ordinaire le

**MARDI 19 MAI 2026, À 19 H 30,
À LA GRANDE SALLE COMMUNALE
DE MENIERES**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Fétigny du 19 mai 2025
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Ménières du 26 mai 2025
3. Comptes 2025 de la commune Fétigny
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Crédits supplémentaires
 - 3.3 Compte des investissements
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Comptes 2025 de la commune Ménières
 - 4.1 Compte de résultats
 - 4.2 Crédits supplémentaires
 - 4.3 Compte des investissements
 - 4.4 Rapport de la Commission financière
 - 4.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
5. Approbation du Règlement des finances
6. Budget 2026 de la commune de Fétigny-Ménières
 - 6.1 Présentation générale du budget de résultats et d'investissement
 - 6.2 Nouvelle dépense : contrôle des vannes et bornes hydrantes
 - 6.3 Nouvelle dépense : participation à Arrobroye
 - 6.4 Rapport de la Commission financière
 - 6.5 Approbation finale du budget de résultats et d'investissement

7. Approbation du règlement du personnel communal
8. Présentation du règlement d'organisation du Conseil communal
9. Election des membres de la commission financière
10. Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie
11. Election des membres de la commission de naturalisation
12. Zone 30 km/heure Fétigny
13. Valtraloc Ménières
14. Informations communales
15. Divers

Les procès-verbaux des assemblées communales des 19 mai 2025 et 26 mai 2025 ne seront pas lus ; ils sont joints à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo.

Les comptes 2025 (points 3 et 4) ainsi que le budget 2026 (point 6) peuvent être consultés sur le site internet « www.fetigny-menieres.ch » et au secrétariat communal de Fétigny durant les heures d'ouverture.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2025 - Fétigny

ASSEMBLEE COMMUNALE du 19 mai 2025 à 20 h 00 à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : M. Loïc Renevey et M. Sébastien Claude
Présences : 41 citoyennes et citoyens
Excusés : 5 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 17 du 25 avril 2025, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024
2. Rapport de gestion 2024
3. Comptes 2024
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Crédits supplémentaires
 - 3.3 Compte des investissements
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Désignation de l'organe de révision des comptes
5. Concept – mesures de circulation ; phase 1 : chemin des Burgondes
6. Informations communales
7. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Rapport de gestion 2024

Le rapport de gestion a été publié dans la convocation et n'est donc pas relu. Il n'appelle aucun commentaire particulier.

3. Comptes 2024

3.1 Compte de résultats

Mme Patricia Catillaz présente le compte de résultats 2024 avec les principales variations entre le budget et les comptes. Les crédits supplémentaires supérieurs à Fr. 2'000.00 et 10% du budget sont commentés.

Les revenus totaux du compte de résultats s'élèvent à Fr. 5'759'513.58 pour un total des charges de Fr. 5'178'889.06, soit un bénéfice de Fr. 580'624.52.

3.2 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires ont été commentés avec le point 3.1. La liste récapitulative est projetée à l'écran.

3.3 Compte des investissements

Mme Patricia Catillaz présente le compte des investissements dont l'excédent net de recettes s'élève à Fr. 212'003.32.

3.4 Rapport de la Commission financière

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2024.

3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires

M. Jean-Bernard Renevey : pourquoi les frais d'épuration des eaux augmentent si la consommation d'eau a diminué ?

Payerne nous refacture une part déterminée des frais effectifs d'exploitation du réseau d'épuration des eaux qui ne dépendent pas du nombre de m3 consommés.

Au vote, le compte de résultats, les crédits supplémentaires et le compte des investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité.

4. Désignation de l'organe de révision des comptes

M. Lionel Meylan propose à l'assemblée de nommer la fiduciaire GF Audit SA Fribourg comme nouvel organe de révision. Elle jouit de bonnes références et leurs honoraires sont attractifs. Elle a accepté un mandat que d'une année jusqu'à la fusion. La commission financière de Ménières proposera aussi cette fiduciaire comme nouvel organe de révision des comptes lors de leur prochaine assemblée communale.

Au vote, GF Audit SA Fribourg est nommée organe de révision des comptes à l'unanimité moins une abstention.

5. Concept – mesures de circulation ; phase 1 : chemin des Burgondes

Avec la densification du village et l'augmentation du nombre de véhicules, M. Philippe Arrighi explique que les autorités travaillent à un concept global de sécurisation pour tous les utilisateurs des chemins communaux.

Il présente le projet des places de parc des appartements adaptés et de l'arrêt du bus urbain. Le dossier est en cours de validation auprès des autorités cantonales. Ensuite, le projet de sécurisation du chemin de l'école est projeté et présenté, avec la création d'un trottoir qui débiterait à la route cantonale jusqu'à l'école. Une réalisation des travaux est espérée pour 2027.

Avec l'arrivée du bus urbain et en prévision du projet de sécurisation du chemin de l'école, il est urgent de prendre des mesures aux alentours de la cure et de l'accueil extrascolaire. Un projet de sens unique au chemin des Burgondes devrait rapidement pouvoir être mis en place. Cette mesure fait partie d'un projet global de zone 30 km/h prévu aux routes communales suivantes : chemin du Botsalet, route de Brit, La Rapette, Pré-de-Ville, chemin des Burgondes, chemin des Grands-Prés, chemin de la Praly. Ce projet est en étude préalable auprès du Service de la mobilité avec une mise en œuvre souhaitée dès 2026.

Mme Eliane Glaus : une zone 20 km/h aurait été plus adaptés à l'impasse Sus Sémoret.
Aucune zone 20 km/h n'a été envisagée car les normes pour une telle zone sont nettement plus contraignantes.

M. Lionel Meylan : selon les informations en sa possession, il n'est normalement pas possible d'instaurer une priorité de droite avec une route qui débouche d'une impasse ; or, à la route de Brit, de nombreux carrefours avec la priorité de droite impliquent des impasses.
Le marquage au sol des priorités de droite avait été fait sur les conseils des services cantonaux. Le Conseil communal se renseignera pour s'en assurer.

M. Jean-Daniel Chardonnens : pour la sécurisation du chemin de l'école, il estime qu'un trottoir en bas de la route de Brit serait judicieux vu le nombre d'enfants et de véhicules qui se croisent régulièrement.

Le Conseil communal étudiera cette proposition après le retour de la demande préalable en cours d'examen auprès du Service de la mobilité.

Plusieurs citoyens demandent encore des éclaircissements sur le sens unique au chemin des Burgondes.

6. Informations communales

SlowUp de la Broye

Mme Annelise Joye, vice-syndique, informe que le 3^{ème} SlowUp de la Broye aura lieu le dimanche 27 juillet 2025. Le tracé et la place de fêtes seront identiques à l'édition 2024. Les organisateurs (Jeune chambre internationale de la Broye) ont conclu une convention pour 3 éditions. Des repreneurs sont activement recherchés afin de pérenniser le SlowUp de la Broye.

Cyclomania

Mme Annelise Joye présente le projet Cylcomania. Le but est d'inciter les citoyens à utiliser leur vélo et de recueillir des données sur la mobilité douce. Une application devra être téléchargée sur le téléphone portable et les données seront ainsi automatiquement enregistrées. Ce projet, soutenu par 14 communes de la Broye, s'adresse tant aux cyclistes (y compris vélos électriques) qu'aux marcheurs et se tiendra durant le mois de septembre. Divers prix seront distribués aux participants en fonction du nombre de points acquis durant la période.

Pumptrack

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente le projet de Pumtrack & Bike Park qui a été mis à l'enquête ce printemps. Des fans de vélo de Fétigny et Ménières ont créé une association afin de gérer un Pumtrack & Bike Park à Fétigny. Le conseil communal a accepté la mise à leur disposition d'un terrain à côté du terrain de football. Les travaux devraient débuter durant le week-end de l'Ascension.

7. Divers

Mme Eliane Glaus : l'affiche sur le compacteur indique que les objets en bois et en plastic dur doivent être évacués aux objets encombrants ; par contre les instructions pour les objets encombrants indiquent d'évacuer de tels objets dans le compacteur s'ils tiennent dans un sac de 110 litres ; elle demande des éclaircissements.

Le Conseil communal reverra ces instructions.

Mme Véronique Duc : l'éclairage public est très fort depuis le changement des mâts ; est-il possible de le baisser l'intensité ?

La première étape prévoyait le changement des mâts. Dans une seconde étape, dès que tous les systèmes d'éclairage des autres mâts auront été modifiés, une extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin sera instaurée.

M. Michel Politis : était-il possible d'installer une sorte de cache afin que l'éclairage public n'illumine pas sa maison mais que la route ?

Le Conseil communal se renseignera.

Mme Monique Marmy : il y a une erreur dans le calendrier des manifestations paru dans le bulletin communal; le marché artisanal aura lieu le dimanche 17 août et non pas le 10 août 2025.

M. Laurent Vuilleumier : il n'est pas possible d'acheter en ligne en une seule opération un ticket pour le bus urbain jusqu'à Payerne et le reste du réseau de transport public ensuite.

Le Conseil communal se renseignera auprès de CarPostal.

Mme Monique Marmy : elle demande si le bus urbain est bien gratuit le samedi car si on achète en ligne un billet, il est facturé.

La gratuité du bus urbain le samedi est confirmée. Le Conseil communal se renseignera auprès de CarPostal.

M. Alexandre Joye : est-ce que les diverses dates pour les prochaines élections communales sont déjà connues ?

Demande de mode de scrutin proportionnel : vendredi 26 septembre 2025 jusqu'à 12h00

Dépôt des listes électorales : lundi 29 septembre 2025 jusqu'à 12h00

Premier tour de scrutin : dimanche 9 novembre 2025
Second tour de scrutin : dimanche 30 novembre 2025

M. Loïc Renevey : depuis le goudronnage des banquettes de la route cantonale, les enfants les utilisent comme trottoir alors que cela n'en est pas ; il estime dangereux.

Le Conseil communal sensibilisera les parents et enfants à ce sujet par le biais de l'école.

M. Philippe Arrighi adresse les félicitations à M. David Marguet pour ses 10 ans d'activité au sein de notre édilité. Il est entré en fonction le 1^{er} mars 2015. Un présent lui est offert sous les applaudissements de l'assemblée.

En prévision de la prochaine législature, M. Philippe Arrighi indique que Mme Fatima Granget, M. Vincent Diacon, M. Olivier Renevey et lui-même seront candidats. Par contre Mme Annelise Joye et M. Nicolas Dutoit ne se représenteront pas. M. Jean-François Husson ne se représentera normalement pas, mais demeure à disposition si nécessaire.

Le 4 juillet 2025, en partenariat avec les écoles, aura lieu la fête de la fusion avec la plantation d'un arbre et la pose d'un banc à la frontière des deux villages. Une partie officielle se déroulera en fin de journée avec un apéritif et une collation offerte à la population.

M. Philippe Arrighi remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite à chacun un bel été.

La séance est levée à 21 h 20 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi

Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 - Ménières

Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue à Mme Catillaz et présente la table du Conseil. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille officielle du canton de Fribourg n°19 du 9 mai 2025, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Le nombre de personnes est de 27, la majorité absolue est fixée à 14. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 12.

Mme Céline Sommer est excusée.

M. Daniel Perrin rejoint la salle. Le nombre de personne présentes est de 28. La majorité absolue est fixée à 15. Pour les comptes, elle est fixée à 12.

Les scrutateurs nommés pour cette assemblée sont MM. Daniel Perrin et Jael Folly.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025
2. Comptes 2024
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Nomination du nouvel organe de révision
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. L'Assemblée n'a pas de question. M. le Syndic passe donc au vote.

1.3 Approbation :

Le PV du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2024

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Comptes de fonctionnement

Le résultat des comptes de fonctionnement 2024 s'élève à CHF 180'162.52 pour un montant de charge de CHF 2'384'581.99.

2.2. Comptes d'investissement

M. le Syndic présente la situation des investissements déjà votés. Un montant d'environ CHF 250'000.00 est une participation aux travaux que le canton doit encore verser à la Commune. Cela concerne la part du canton pour les travaux de Valtraloc, notamment le carrefour et la Route de Fétigny.

2.3. Rapports de l'organe de révision et préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la Commission financière. Il annonce le préavis positif de la Commission financière, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2024.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son précieux travail et l'excellente collaboration.

M. le Syndic demande si l'assemblée a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2024.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance donnée et Mme Patricia Catillaz pour son travail.

3. Nomination nouvel organe de révision

3.1. Présentation

M. Syndic porte à la connaissance que l'organe de révision actuel, Fidustrust SA, arrive au bout de son mandat légal de 6 années (2 mandats de 3 ans). Dès lors, il est nécessaire de nommer un nouvel organe pour le contrôle des comptes 2025, derniers avant la fusion. La Commission financière a demandé 8 offres. Leur choix s'est porté sur Fidexpert SA à

Granges-Paccot, département GF Audit SA. Les prix sont équivalents aux coûts actuels. La Commune de Fétigny a également choisi cet organe de révision sans se concerter.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe à l'approbation de Fidexpert SA (GF Audit SA) en tant que nouvel organe de révision.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son travail et l'Assemblée pour sa confiance.

Information sur les comptes 2025

M. le Syndic informe l'Assemblée, que lors du changement de locataire de l'Auberge, il a été constaté une infiltration d'eau dans la salle de bain de l'appartement. Il a été impératif de faire des travaux de rénovation. S'agissant d'une dépense urgente et imprévue, le Conseil communal avise l'Assemblée. Le montant inscrit au budget 2025 était de CHF 3'000.00. Les coûts de cette rénovation se montent à CHF 24'500.00. La Commune est dans l'attente d'indemnités de l'assurance.

Fusion

M. le Syndic remercie les personnes qui ont été présentes à la fête de proclamation des résultats du 9 février 2025. Celle-ci a rencontré un grand succès.

La prochaine étape sont les élections le 9 novembre 2025. Le cercle électoral de Ménières devra élire 3 personnes. Le délai de dépôt des listes est fixé au 26 septembre 2025 à midi.

Le 2^{ème} tour aura lieu le 30 novembre 2025.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Commune est le 1^{er} janvier 2026.

La population est invitée à une fête de fusion, en collaboration avec les écoles, le 4 juillet prochain. L'école fera des animations avec les élèves en journée. Les élèves viendront de Fétigny et de Ménières à pied pour se rejoindre pour la plantation d'un arbre et la pose d'un banc.

Invitation à la population dès 15h30, partie officielle à 17h30 suivie de grillades offertes à la population par les deux villages.

Un flyers sera distribué prochainement à la population.

4. Informations communales

4.1. Organisation du bureau communal - collaboration

M. le Syndic informe que la collaboration avec l'administration de Fétigny se poursuit en 2025. Une fois la nouvelle commune en place, la situation sera revue et si besoin, une personne supplémentaire sera engagée.

4.2. Chemins communaux

M. le Syndic rapporte que le Canton a demandé de modifier certains plans et d'ajouter des mesures de compensation. Ce dossier sera mis à l'enquête encore cette année, avant la fusion.

4.3. Ruisseau du Moulin

M. le Syndic informe que des séances ont eu lieu avec le Service de l'Environnement, le garde-faune et le garde-pêche pour l'entretien du ruisseau. Une autorisation a été obtenue auprès du Canton pour effectuer des travaux d'entretien sur les berges et curer le ruisseau.

4.4 EMB Nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe que le gros œuvre est terminé et que les énormes bassins ont été remplis d'eau pour vérifier l'étanchéité. Les coûts sont maintenus. La mise en service est prévue à l'automne 2026. La fonction micropolluants sera mise en fonction en 2028. C'est à ce moment-là que la STEP de Lucens sera totalement en fonction.

Dès janvier 2026, l'Association EMB prendra en charge tous les frais des STEP et établira ses factures. Les associations actuelles (AEGE pour Ménières) seront dissoutes fin 2025.

4.5 Gravière de Ménières

M. le Syndic informe que des discussions sont en cours avec les représentants de la Gravière Bersier SA. Il existe une bonne collaboration avec la Commission financière, dont le Président a participé à une rencontre.

L'idée actuelle est que la Gravière fasse une proposition acceptable pour la Commune. Le dossier est actuellement chez l'avocat de la Commune, afin d'éclaircir les compétences du Conseil communal pour la signature des conventions. Si besoin, une assemblée extraordinaire sera organisée pour valider les conventions en temps voulu.

La Gravière va organiser une séance d'information pour expliquer à la population le futur projet d'extension.

4.6 Guichet famille

M. le Syndic informe que dans la nouvelle loi, dès 2026, un guichet famille doit être mis à disposition pour aider les familles avec des enfants de moins de 12 ans. C'est une aide momentanée, qui ne doit pas être remboursée par le bénéficiaire.

Dès 2031, il y aura un guichet par district. Les Communes doivent trouver une solution pour palier d'ici-là. Il a été décidé, par le biais d'Ascobroye, de confier ce mandat au RSSBF qui a déjà les compétences requises.

4.7 Auberge des XIX Cantons

M. le Syndic informe que les nouveaux tenanciers organisent une inauguration le 1^{er} juin prochain. La collaboration se passe très bien. L'appartement sera occupé par le cuisinier.

L'Auberge propose des spécialités chinoises et réunionnaises, sur place ou en livraison.

4.8 1^{er} août

Mme Renate Lüthi informe que le 1^{er} août sera organisé comme chaque année à la Grande salle. Un buffet sera préparé par les nouveaux restaurateurs.

Il y aura un feu, mais pas de feux d'artifice suite à la demande de citoyens.

La fête sera organisée en collaboration avec l'Amicale des pompiers. Des bons pour le repas du soir pourront être obtenus auprès de l'administration communale, des conseillers et des employés communaux.

4.9 Un été à M. (court-métrage à Ménières)

Mme Renate Lüthi dit que l'année dernière, les réalisatrices n'avaient pas le budget nécessaire pour l'adaptation du film tiré du livre de M. Robin Corminboeuf, mais que cette année, le tournage va débiter dans le village, durant le mois d'août. Certains quartiers du village seront filmés. Elle informe que des figurants seront recherchés.

4.10 Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que le SPC a transmis à la Commune la proposition de contrat pour l'élaboration du concept de la place du village (zone de rencontre avec des arrêts de bus inclus).

Une partie des coûts sera à la charge de l'Etat (35 %) en raison de la nouvelle loi. La Commune assumera les 65 % restants. Les travaux sont planifiés en juillet 2026.

M. Claude Michel demande si le montant concerne les honoraires.

M. Perroud répond par la positive.

4.11 Commission Seniors

M. Pierre Perroud rappelle que les informations figurent dans le journal.

Deux excursions sont prévues : le 10.07.2025 à la Fondation Abbegg à Riggisberg et le 18.09.2025 aux Mines de sel de Bex. Dans le cas où des places sont libres dans le bus, les excursions seront ouvertes également aux non-retraités de Ménières.

Les Seniors sont invités à participer à des séances de la Commission Seniors.

M. Perroud informe qu'il a discuté avec le nouveau restaurateur. Celui-ci accepte de faire des repas, qui peuvent être livrés aux Seniors par des bénévoles, comme c'était le cas précédemment.

Un repas sera organisé à l'Auberge fin août 2025. Des informations seront données lors de la séance de la Commission Seniors du 7 juillet prochain.

M. Perroud énumère les problèmes relatifs aux Seniors, qui sont discutés dans de nombreuses séances y relatives (déplacements, maintien à domicile, etc). Une commission « Bien vieillir dans la Broye » a été créée au niveau régional.

4.12 Défi cycliste de la Broye Cyclomania

Mme Renate Lüthi donne des informations sur le défi Cyclomania.

Des événements seront organisés au niveau communal pour motiver les gens (balade en commun).

5 Divers

M. Eloi Moret demande qui a dessiné le sanglier sur la nouvelle armoirie, car il le trouve moins beau.

M. le Syndic lui répond que cela a été dessiné par un héraldiste, M. Marti. Il prend note de la remarque, mais l'écusson a été validé avec la fusion.

M. Eloi Moret dit que les travaux Valtraloc débiteront en juillet 2026, lors des gros travaux agricoles. Cela posera des problèmes avec les feux.

M le Syndic lui répond qu'à chaque période il y aura des inconvénients. Cela pourra être rediscuté.

M. Philippe Caille demande le système de perception de l'impôt qui sera choisi.

M. le Syndic répond qu'au vu du nombre de contribuables qui rejoindrait le système de Fétigny actuellement en vigueur, les impôts seront encaissés par la nouvelle commune. Le coût facturé par le canton pour l'encaissement de nos impôts sera ainsi économisé.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas.

Remerciements

M. le Syndic remercie les citoyens pour leur présence active, ses collègues du Conseil ainsi que le bureau communal pour leur travail tout au long de l'année et invite les citoyens au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h05.

La Secrétaire

K. Lack

Le Syndic

C. Béguin

Récapitulation du compte de résultats

| | Comptes | 2025 | Budget | 2025 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| TOTAUX FONCTIONNEMENT | 6 563 793.46 | 6 563 793.46 | 5 644 755.02 | 5 644 755.02 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 700 777.81 | 126 865.02 | 676 461.80 | 61 466.60 |
| ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE | 190 776.10 | 102 651.95 | 202 476.35 | 57 699.70 |
| FORMATION | 1 939 262.40 | 430 424.63 | 1 902 605.70 | 330 998.32 |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 55 111.75 | 10 970.97 | 50 960.00 | 2 250.00 |
| SANTÉ | 578 174.80 | 2 480.75 | 570 250.00 | 3 200.00 |
| PRÉVOYANCE SOCIALE | 581 272.13 | 1 798.80 | 581 010.00 | 1 250.00 |
| TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | 536 119.89 | 53 256.65 | 553 355.59 | 53 408.70 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 863 764.36 | 857 117.67 | 875 431.60 | 839 856.55 |
| ÉCONOMIE PUBLIQUE | 20 397.55 | - | 23 600.00 | - |
| FINANCES ET IMPÔTS | 1 098 136.67 | 4 978 227.02 | 208 603.98 | 4 294 625.15 |
| | <i>bénéfice</i> | | <i>bénéfice</i> | |
| <i>dont résultat annuel</i> | <i>925 454.91</i> | | <i>2 603.98</i> | |

Le compte de résultats détaillé et les diverses annexes obligatoires sont disponibles sur le site internet www.fetigny-menieres.ch ou auprès de l'administration communale à Fétigny 10 jours avant l'assemblée communale.

| | Comptes Dépenses | 2025 Recettes | Budget Dépenses | 2025 Recettes |
|--|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE | 57 839.45 | | 75 000.00 | |
| <i>Immeubles administratifs</i> | <i>57 839.45</i> | | <i>75 000.00</i> | |
| Rempl.+ remise aux normes éclairage public du terrain entraînement | 24 698.35 | | 40 000.00 | |
| Robot de tonte | 33 141.10 | | 35 000.00 | |
| Excédents de dépenses | | 57 839.45 | | 75 000.00 |
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 122 914.65 | | 135 000.00 | |
| <i>Routes communales</i> | <i>122 914.65</i> | | <i>135 000.00</i> | |
| Eclairage public - mise aux normes | 110 699.35 | | 100 000.00 | |
| Etude de faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école | 12 215.30 | | 35 000.00 | |
| Excédents de dépenses | | 122 914.65 | | 135 000.00 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | | 200 198.05 | 78 000.00 | 140 000.00 |
| <i>Approvisionnement en eau</i> | | <i>106 269.95</i> | | <i>50 000.00</i> |
| Taxes de raccordement d'entreprises privées | | 101 689.90 | | |
| Taxes de raccordement de ménages privés | | 4 580.05 | | 50 000.00 |
| <i>Traitement des eaux usées</i> | | <i>93 928.10</i> | <i>78 000.00</i> | <i>90 000.00</i> |
| Extension du réseau d'eaux usées | | | 78 000.00 | |
| Taxes de raccordement d'entreprises privées | | 87 928.10 | | |
| Taxes de raccordement de ménages privés | | 6 000.00 | | 90 000.00 |
| Excédents de recettes / dépenses | 200 198.05 | | 62 000.00 | |
| FINANCES ET IMPOTS | 1 360.00 | | 115 000.00 | |
| <i>Immeubles du patrimoine financier</i> | <i>1 360.00</i> | | <i>115 000.00</i> | |
| Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité | 1 360.00 | | 115 000.00 | |
| Excédents de dépenses | | 1 360.00 | | 115 000.00 |
| TOTAUX INVESTISSEMENTS | 182 114.10 | 200 198.05 | 403 000.00 | 140 000.00 |
| ADMINISTRATION COMMUNALE | 57 839.45 | | 75 000.00 | |
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 122 914.65 | | 135 000.00 | |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | | 200 198.05 | 78 000.00 | 140 000.00 |
| FINANCES ET IMPOTS | 1 360.00 | | 115 000.00 | |
| Excédents recettes / dépenses | 18 083.95 | | | 263 000.00 |

| | Ouverture Doit | 01.01.2025 Avoir | Clôture Doit | 31.12.2025 Avoir |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| BILAN | 23 303 338.58 | 23 303 338.58 | 23 389 520.49 | 23 389 520.49 |
| ACTIF | 23 303 338.58 | - | 23 389 520.49 | - |
| PATRIMOINE FINANCIER | 8 351 580.77 | - | 8 761 858.42 | - |
| Disponibilités et placements à court terme | 1 724 239.87 | | 2 100 357.74 | |
| Créances | -2 074 617.13 | | -2 312 231.75 | |
| Actifs de régularisation | 3 018 063.28 | | 3 304 361.08 | |
| Placements financiers à long terme | 39 110.65 | | 23 227.25 | |
| Immobilisations corporelles | 5 644 784.10 | | 5 646 144.10 | |
| PATRIMOINE ADMINISTRATIF | 14 951 757.81 | - | 14 627 662.07 | - |
| Immobilisations corporelles | 14 854 517.52 | | 14 537 851.02 | |
| Immobilisations incorporelles | 75 040.29 | | 67 611.05 | |
| Participations, capital social | 22 200.00 | | 22 200.00 | |
| PASSIF | - | 23 303 338.58 | - | 23 389 520.49 |
| CAPITAUX DE TIERS | - | 8 839 224.01 | - | 8 170 910.63 |
| Engagements courants | | 341 594.90 | | 472 427.09 |
| Passifs de régularisation | | 154 650.00 | | 67 450.00 |
| Provisions à court terme | | 42 258.67 | | 13 334.85 |
| Engagements financiers à long terme | | 8 300 720.44 | | 7 617 698.69 |
| CAPITAL PROPRE | - | 14 464 114.57 | - | 15 218 609.86 |
| Financements spéciaux enregistrés sous capital propre | - | 7 559 692.12 | - | 7 668 295.77 |
| Fonds enregistrés sous capital propre | | 70 846.00 | | 68 794.00 |
| Préfinancements | | 270 096.96 | | 261 476.84 |
| Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) | | 1 613 346.94 | | 1 344 455.79 |
| Excédent de bilan | | 4 950 132.55 | | 5 875 587.46 |

Récapitulation du compte de résultats

| | Comptes | 2025 | Budget | 2025 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| TOTAUX FONCTIONNEMENT | 2 588 273.62 | 2 588 273.62 | 2 271 434.00 | 2 271 434.00 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 368 370.24 | 81 754.85 | 355 801.00 | 62 511.00 |
| ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE | 31 758.06 | 25 974.78 | 38 497.00 | 25 710.00 |
| FORMATION | 675 024.40 | 109 442.88 | 667 002.00 | 85 710.00 |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 29 130.27 | - | 27 250.00 | - |
| SANTÉ | 215 113.95 | 715.85 | 215 237.00 | 1 000.00 |
| PRÉVOYANCE SOCIALE | 237 202.15 | 869.00 | 244 918.00 | 1 220.00 |
| TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | 149 697.80 | 60 680.41 | 139 501.00 | 62 317.00 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 560 055.98 | 493 743.33 | 515 579.00 | 465 907.00 |
| ÉCONOMIE PUBLIQUE | 46 961.15 | 22 000.00 | 24 709.00 | 19 800.00 |
| FINANCES ET IMPÔTS | 274 959.62 | 1 793 092.52 | 42 940.00 | 1 547 259.00 |
| | <i>bénéfice</i> | | <i>bénéfice</i> | |
| <i>dont résultat annuel</i> | <i>238 717.51</i> | | <i>1 245.00</i> | |

Le compte de résultats détaillé et les diverses annexes obligatoires sont disponibles sur le site internet www.fetigny-menieres.ch ou auprès de l'administration communale à Fétigny 10 jours avant l'assemblée communale.

| | Comptes Dépenses | 2025 Recettes | Budget Dépenses | 2025 Recettes |
|---|------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 226 305.05 | | 320 000.00 | |
| <i>Routes communales</i> | <i>226 305.05</i> | | <i>320 000.00</i> | |
| Aménagement routes et chemins / Etude Valtraloc Réfection Chemins communaux | 226 305.05 | | 300 000.00 20 000.00 | |
| Excédents de dépenses | | 226 305.05 | | 320 000.00 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 6 269.80 | 2 300.00 | | |
| <i>Approvisionnement en eau</i> | | <i>2 300.00</i> | | |
| Subventions ECAB | | 2 300.00 | | |
| <i>Traitement des eaux usées</i> | <i>6 269.80</i> | | | |
| Plan PGEE | 6 269.80 | | | |
| Excédents de recettes / dépenses | | 3 969.80 | | |
| TOTAUX INVESTISSEMENTS | 232 574.85 | 2 300.00 | 320 000.00 | |
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 226 305.05 6 269.80 | 2 300.00 | 320 000.00 | |
| Excédents recettes / dépenses | | 230 274.85 | | 320 000.00 |

Fétigny, mai 2026

| | Ouverture Doit | 01.01.2025 Avoir | Clôture Doit | 31.12.2025 Avoir |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| BILAN | 8 842 260.36 | 8 842 260.36 | 8 348 353.99 | 8 348 353.99 |
| ACTIF | 8 842 260.36 | - | 8 348 353.99 | - |
| PATRIMOINE FINANCIER | 3 999 890.39 | - | 3 826 223.12 | - |
| Disponibilités et placements à court terme | 1 783 833.58 | | 2 131 288.75 | |
| Créances | 776 243.26 | | 651 148.97 | |
| Actifs de régularisation | 178 683.55 | | 82 655.40 | |
| Placements financiers à long terme | 302 000.00 | | 2 000.00 | |
| Immobilisations corporelles | 959 130.00 | | 959 130.00 | |
| PATRIMOINE ADMINISTRATIF | 4 842 369.97 | - | 4 522 130.87 | - |
| Immobilisations corporelles | 4 831 009.98 | | 4 510 770.88 | |
| Immobilisations incorporelles | -0.01 | | -0.01 | |
| Participations, capital social | 11 360.00 | | 11 360.00 | |
| PASSIF | - | 8 842 260.36 | - | 8 348 353.99 |
| CAPITAUX DE TIERS | - | 3 876 983.78 | - | 3 356 194.14 |
| Engagements courants | | 2 812.75 | | 110 698.64 |
| Passifs de régularisation | | 217 158.08 | | - |
| Engagements financiers à long terme | | 3 657 012.95 | | 3 245 495.50 |
| CAPITAL PROPRE | - | 4 965 276.58 | - | 4 992 159.85 |
| Financements spéciaux enregistrés sous capital propre | - | 843 017.75 | - | 908 777.95 |
| Préfinancements | | 161 911.80 | | 161 911.80 |
| Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) | | 1 665 566.47 | | 1 387 972.03 |
| Excédent de bilan | | 2 294 780.56 | | 2 533 498.07 |

Récapitulation du budget de résultats

| | Budget Charges | 2026 Revenus | | |
|---|------------------------------------|---------------------|--|--|
| TOTAUX FONCTIONNEMENT | 8 318 608.64 | 8 318 608.64 | | |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 925 910.80 | 125 647.70 | | |
| ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE | 269 476.35 | 81 427.70 | | |
| FORMATION | 2 654 390.75 | 334 729.60 | | |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 47 710.00 | 2 500.00 | | |
| SANTÉ | 828 400.00 | 4 000.00 | | |
| PRÉVOYANCE SOCIALE | 964 010.00 | 2 000.00 | | |
| TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | 703 173.05 | 44 399.60 | | |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 1 642 153.10 | 1 506 014.45 | | |
| ÉCONOMIE PUBLIQUE | 43 000.00 | - | | |
| FINANCES ET IMPÔTS | 240 384.59 | 6 217 889.59 | | |
| <i>dont résultat annuel</i> | <i>bénéfice</i> 9 384.59 | | | |

Le budget de résultats détaillé est disponible sur le site internet www.fetigny-menieres.ch
ou auprès de l'administration communale à Fétigny 10 jours avant l'assemblée communale.

| | Budget Dépenses | 2026 Recettes | | |
|---|--------------------|-------------------|--|--|
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 198 000.00 | | | |
| <i>Routes communales</i> | <i>198 000.00</i> | | | |
| Eclairage public - mise aux normes <i>(approuvé en assemblée communale à Fétigny le 11.12.2023)</i> | 75 000.00 | | | |
| Aménagement route et chemins / Etude Valtraloc <i>(approuvé en assemblée communale à Ménières le 28.05.2019)</i> | 100 000.00 | | | |
| Etude de faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école <i>(approuvé en assemblée communale à Fétigny le 12.12.2022)</i> | 23 000.00 | | | |
| Excédents de dépenses | | 198 000.00 | | |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 78 000.00 | 60 000.00 | | |
| <i>Approvisionnement en eau</i> | | <i>30 000.00</i> | | |
| Taxes de raccordement de ménages privés | | 30 000.00 | | |
| <i>Traitement des eaux usées</i> | <i>78 000.00</i> | <i>30 000.00</i> | | |
| Extension du réseau d'eaux usées <i>(approuvé en assemblée communale à Fétigny le 12.12.2022)</i> | 78 000.00 | | | |
| Taxes de raccordement de ménages privés | | 30 000.00 | | |
| Excédents de recettes / dépenses | | 18 000.00 | | |
| FINANCES ET IMPOTS | 115 000.00 | | | |
| <i>Immeubles du patrimoine financier</i> | <i>115 000.00</i> | | | |
| Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité <i>(approuvé en assemblée communale à Fétigny le 29.11.2019)</i> | 115 000.00 | | | |
| Excédents de dépenses | | 115 000.00 | | |
| TOTAUX INVESTISSEMENTS | 391 000.00 | 60 000.00 | | |
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 198 000.00 | | | |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 78 000.00 | 60 000.00 | | |
| FINANCES ET IMPOTS | 115 000.00 | | | |
| Excédents recettes / dépenses | | 331 000.00 | | |

Informations diverses du Conseil communal

Commissions communales

Les commissions communales devront être renommées lors de l'assemblée. Il s'agit de :

- Commission financière (7 membres)
conseiller communal en charge : Michaël Picard (m.picard@fetigny-menieres.ch)
- Commission de l'aménagement et de l'énergie (5 membres)
conseiller communal en charge : Michael Marguet (m.marguet@fetigny-menieres.ch)
- Commission de naturalisation (5 membres)
conseillère communale en charge : Fatima Granget (f.granget@fetigny-menieres.ch)

Il n'y a pas de quota attribué à chaque village. Pour une bonne représentation de l'ensemble des habitants de la commune, le Conseil communal souhaite si possible des membres domiciliés tant à Fétigny qu'à Ménières. Les membres sont élus par l'assemblée communale. Si les candidats sont supérieurs au nombre de postes à pourvoir, il sera procédé à une élection lors de l'assemblée.

En cas d'intérêt ou pour toute question y relative, vous pouvez contacter soit le conseiller communal responsable du dicastère, soit l'administration communale (026 660 25 46 ou commune@fetigny-menieres.ch).

Lieu d'origine Fétigny-Ménieres

A la suite de la fusion, les lieux d'origines « Fétigny » et « Ménières » ont été automatiquement modifiés en "Fétigny-Ménieres". Il peut toutefois y être ajouté Fétigny ou Ménières après entre parenthèses, soit :

Fétigny-Ménieres (Fétigny) ou Fétigny-Ménieres (Ménieres)

Les personnes intéressées peuvent en faire la demande dans les deux ans dès la fusion à l'Etat civil au moyen du formulaire disponible en ligne sur :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/etat-civil/droit-de-cite-communal-dans-les-communes-fusionnees>

La procédure coûte Fr. 100.--/personne et Fr. 150.--/famille (couple marié et enfants mineurs).

Conseil des parents

Le Conseil des parents recherche un nouveau membre dès juin 2026. Si votre enfant fréquente le cercle scolaire de Fétigny-Ménieres et que vous êtes motivé/e à soutenir les activités extrascolaires, n'hésitez pas à nous envoyer votre candidature d'ici au 15 mai 2026. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Fatima Granget, conseillère communale (f.granget@fetigny-menieres.ch ou 079 519 82 88).

eBill

Vous avez désormais la possibilité de payer vos factures communales par le biais de eBill. La demande se fait par l'intermédiaire de votre eBanking, dans la section eBill et en sélectionnant la commune de Fétigny-Ménières dans les émetteurs de factures.

Impôts

Les acomptes pour les impôts communaux 2026 seront envoyés en juin. Ils sont en principe basés sur le dernier avis de taxation en notre possession. Vous pouvez contacter l'administratrice des finances pour tout renseignement ou adaptation des acomptes, en particulier si :

- vous êtes un jeune citoyen qui entre dans la vie active
- votre revenu a changé de manière significative
- vous êtes un nouvel habitant de Fétigny-Ménières
- votre dernier avis de taxation tient compte d'importants travaux à l'immeuble

Le système informatique Fritax de l'Etat de Fribourg vous permet également de calculer une projection de vos impôts. L'adaptation des acomptes vous évitera d'avoir à payer un bordereau d'impôts important en une fois.

Nettoyage des bâtiments communaux

Du 13 au 24 juillet 2026 auront lieu les nettoyages des bâtiments communaux. Les étudiants intéressés à y participer peuvent s'annoncer par écrit au Conseil communal, le Village 174, 1532 Fétigny ou à commune@fetigny-menieres.ch jusqu'au 31 mai 2026. Il faut avoir terminé l'école obligatoire.

Repas des aînés

Le repas des aînés est fixé désormais le premier dimanche de décembre, en alternance entre Fétigny et Ménières. Cette année il aura lieu le dimanche 6 décembre 2026 à la grande salle de Fétigny.

Fête nationale

La célébration de la Fête nationale aura lieu le 31 juillet de chaque année, en alternance entre Fétigny et Ménières. En 2026 la manifestation se tiendra le vendredi 31 juillet à la grande salle de Ménières.

Pick-e-Bike

Deux vélos électriques Pick-e-Bike seront stationnés prochainement pour une période test dans le village de Ménières, sous le couvert à vélos au centre du village. Ils sont disponibles à la location à la minute, à l'heure ou à la journée. Des informations sont disponibles sur www.pick-e-bike.ch. La date d'installation sera communiquée ultérieurement.

Carte journalière CFF

Des cartes journalières CFF sont disponibles pour les habitants de Fétigny et Ménières dès Fr. 39.-- avec le demi-tarif et Fr. 52.-- au prix normal. Les prix varient en fonction des dates.

Déchetteries – objets encombrants

Les habitants des deux villages peuvent désormais utiliser les deux déchetteries. Prière de vous munir de la carte du compacteur pour que les employés puissent vous identifier. Le compacteur de Ménières devrait être modifié dans le courant du mois mai. Dans l'intervalle, les cartes de compacteur ne sont pas compatibles. Elles ne le seront qu'après l'adaptation de l'installation. Une information sera mise sur le site internet dès que les changements auront été effectués.

Deux bennes (bois et les autres déchets) ont été installées à la déchetterie de Fétigny depuis le samedi 11 avril 2026 pour les objets encombrants. Elles sont ouvertes **uniquement le samedi de 13h30 à 15h**. Pendant ce créneau, les **autres bennes ne sont pas accessibles**, afin de garantir une bonne fluidité au sein de la déchetterie. Si vous avez d'autres déchets, merci de venir en dehors de cet horaire.

Une 2^{ème} benne pour les encombrants (bois) sera installée à la déchetterie de Ménières.

Nous vous prions de trier vos déchets préalablement à votre venue à la déchetterie, ceci afin de libérer rapidement de la place pour les usagers suivants.

Ces consignes ont été édictées par le Conseil communal. Nous vous remercions de les respecter, ainsi que les employés communaux chargés de les faire appliquer. Aucune forme de violence verbale ne sera pas tolérée.

Rappel important

- Les objets ne doivent contenir ni métal ni verre ou vitre.
- Les meubles doivent être démontés avant dépôt.
- Les **plastiques souples** (emballages, barquettes, bidons, etc.) qui tiennent dans un sac de 110 L doivent être jetés dans un sac poubelle fermé au compacteur → interdits dans la benne.
- Les **plastiques durs** doivent être déposés dans les bennes pour encombrants.

Horaire des déchetteries dès le 11 avril 2026

Fétigny :

| | | |
|-------------------|--------------|----------------------------------|
| Mercredi | 16h – 19h | |
| Vendredi | 16h – 19h | uniquement d'avril à fin octobre |
| Samedi matin | 9h45 – 11h45 | |
| Samedi après-midi | 13h30 – 15h | uniquement pour les encombrants |
| Samedi après-midi | 15h – 17h | |

Le compacteur et les bennes pour le verre, déchets verts et PET sont en permanence librement accessibles.

Ménieres :

| | | |
|-------------------|--|----------------------|
| Lundi | 8h – 10h | |
| Mercredi | 18h – 19h | |
| Samedi | 8h – 10h | |
| Dépôt de branches | 8h – 10h | uniquement le samedi |
| Gazon | à déposer chez Daniel Perrin, agriculteur à Ménières | |
| Compacteur | du lundi au vendredi de 7 à 21h et le samedi de 7h à 18h | |

Guichet Famille et Prestations complémentaires pour les familles





Les prestations complémentaires pour les familles (PCFam) sont une nouvelle aide financière à disposition des familles dans le canton de Fribourg. Toutes les familles qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses de base avec leurs revenus, domiciliées depuis un an dans le canton, et qui ont un enfant de moins de 12 ans, peuvent faire une demande d'aide à l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

En cas d'octroi, l'aide comprend :

- ▶ Un soutien financier mensuel pour aider à payer des dépenses essentielles.
- ▶ Le remboursement des frais de garde d'enfant.
- ▶ Le remboursement de frais médicaux.

En plus de ce soutien financier, les familles concernées bénéficient d'un accompagnement social personnalisé afin de les aider à s'intégrer socialement et professionnellement. Dans ce cadre-là, les communes du district de la Broye ont ouvert un Guichet famille à Estavayer-le-Lac et Domdidier pour tout conseil, orientation, accompagnement dans des démarches administratives et réinsertion.

Contact du guichet famille :

| | |
|---|---|
|  | Un numéro unique : 026 684 91 11 |
|  | Une adresse e-mail unique : guichet.famille@rssbf.ch |
|  | Pour le site d'Estavayer-le-Lac : Rue de l'Hôpital 1, CP, 1470 Estavayer-le-Lac Pour le site de Domdidier : le Saugy 7, 1540 Domdidier |
| Contact pour le dépôt d'une demande de PCFam et formulaires : | |
|  | https://www.ecasfr.ch/fr/Assurances/PC-Familles/Prestations-complementaires-pour-familles/Prestations-complementaires-pour-familles.html |



Calendrier actuel des manifestations 2026 - 2027

| | |
|---|---|
| 13 mai | Repas de soutien - FC Fétigny-Ménières - grande salle de Ménières |
| 17 mai | Assemblée des dames de Fétigny - grande salle de Fétigny |
| 19 mai | Assemblée communale - grande salle de Ménières |
| 27 - 28 juin | Tournoi sportif - FC Fétigny-Ménières - terrain de football de Fétigny |
| 26 juillet | Slow Up de la Broye - passage à Fétigny |
| 31 juillet | Fête Nationale - grande salle de Ménières |
| 23 août | Marché artisanal - cour d'école de Fétigny - commission culturelle |
| 5 - 6 septembre | Tournée du village de Ménières - Jeunesse de Ménières |
| 11 - 13 septembre | Traditionnelle Bénichon - les sociétés de jeunesse - 2 villages |
| 19 - 21 septembre | Tournée du village de Fétigny - Jeunesse de Fétigny |
| 25 - 26 septembre | Recrotzon - Jeunesse de Fétigny - cantine terrain de football de Fétigny |
| 31 octobre | Fête d'Halloween - commission culturelle - Ménières |
| 13 - 14 - 15 - 18 - 20 - 21 novembre | Soirées théâtrales - Fét'les'thères - grande salle de Fétigny |
| 22 novembre | Après-midi jeux de société - rotonde de la grande salle de Ménières |
| 6 décembre | Repas des aînés - grande salle de Fétigny |
| 12 décembre | Concert de Noël et f. chinoise - fanfare paroissiale - grande salle Fétigny |
| 23 janvier | Soirée raclette - Amicale pompiers Ménières - grande salle de Ménières |
| 30 janvier 2027 | FM Talents - commission culturelle - grande salle de Fétigny |
| 20 mars 2027 | Concert annuel de la Fanfare paroissiale – grande salle de Fétigny |

Les membres des sociétés vous invitent à venir passer d'agréables moments en leur compagnie, dans la joie et la bonne humeur.



Distance aux routes des plantations

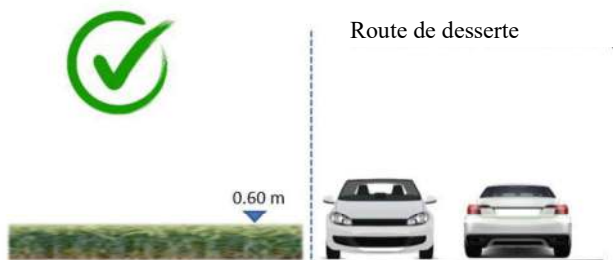
La distance entre les plantations et la route est réglée dans la **Loi sur la mobilité** (Art. 137 et 138) et le **Règlement sur la mobilité** (Art. 63). L'objectif est d'assurer des visibilité suffisantes et la circulation en toute sécurité des différents usagers.

La loi prévoit plusieurs cas de figure. Ces principes sont valables en alignement, sans tenir compte des conditions de visibilité dans les carrefours.

Les **plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres** par rapport au niveau de la chaussée et les **haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres** sont autorisées dans les limites de la distance de construction:

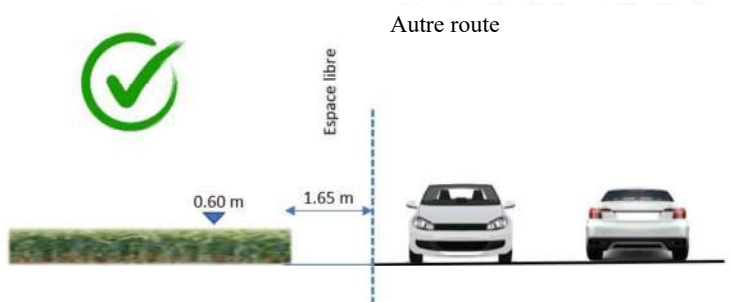
> Le long d'une route de desserte

Pas de distance minimale



> Le long d'un autre type de route

Minimum 1.65m entre les plantations et le bord de chaussée



Une route de desserte se trouve en localité, à l'intérieur des espaces bâtis. Elle permet de desservir un quartier et n'accueille en principe que le trafic interne au quartier.

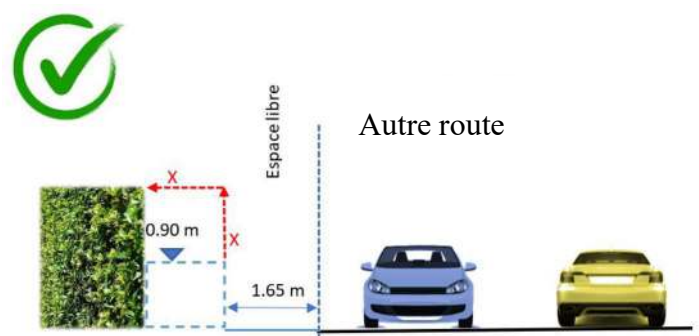
Plantations agricoles d'une hauteur supérieure à 60 centimètres de hauteur et haies vives d'une hauteur supérieure à 90 centimètres de hauteur:

Les plantations doivent être reculées d'autant de centimètres qu'elles dépassent la hauteur limite.

> Le long d'une route de desserte



> Le long d'un autre type de route



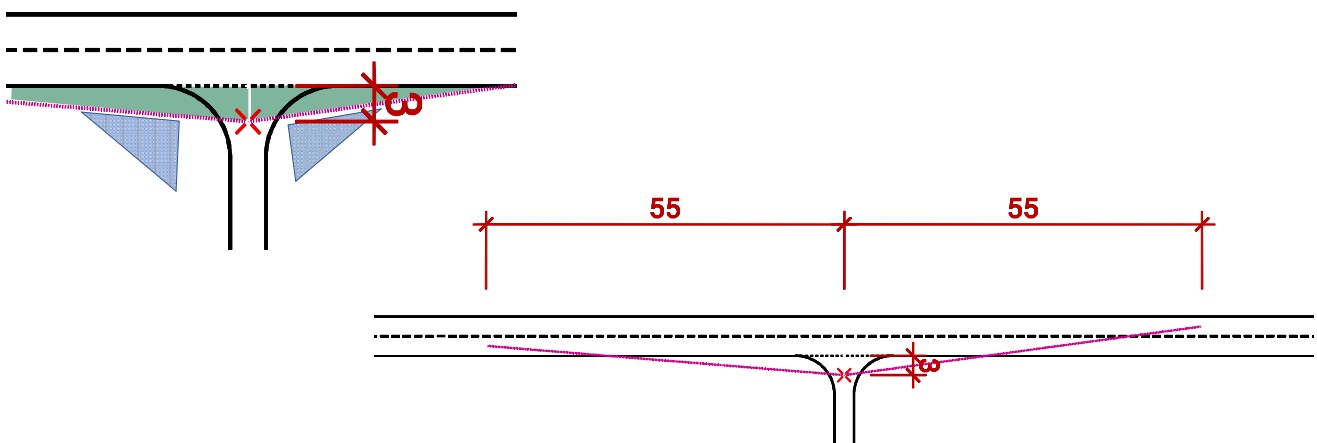
Conditions de visibilité aux accès

De nombreux accidents sont causés par une visibilité insuffisante. La **norme 40 273a** détermine les conditions de visibilité à respecter aux accès. Ces conditions permettent d'assurer un champ de vision libre de tout obstacle sur la route et ses usagers.

Les obstacles à la visibilité peuvent être de la végétation, une clôture, un panneau de publicité, ou tout autre objet d'une hauteur comprise entre 0.6 mètre et 3 mètres depuis le niveau de la chaussée.

En localité (50 km/h)

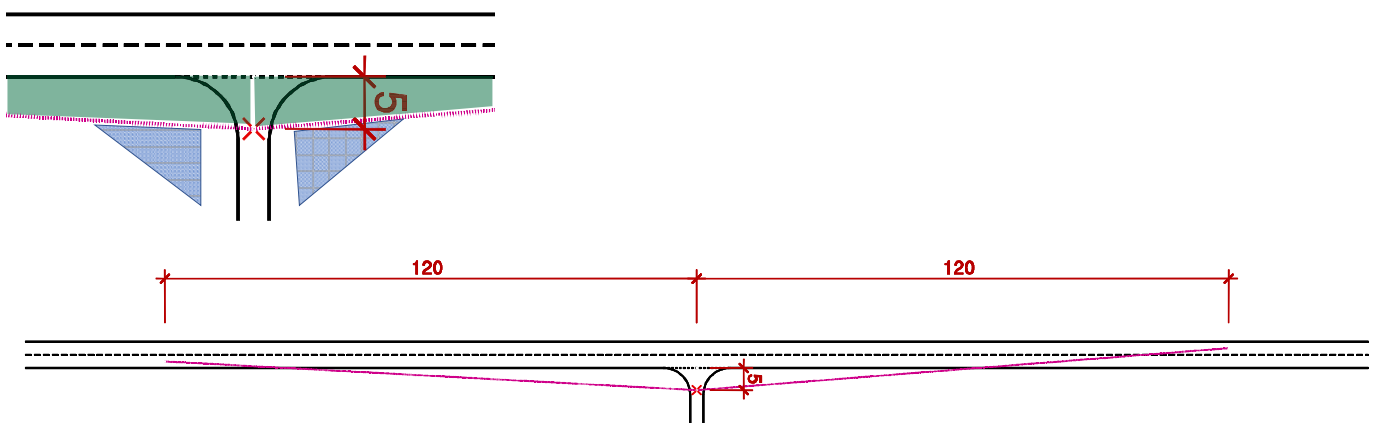
Sur une route d'accès, à une distance de **3 mètres** depuis le bord de la route principale, la distance de visibilité est de **55 mètres** vers la gauche et vers la droite. Cette **zone** doit être dégagée de tout obstacle qui masquerait un véhicule motorisé ou un vélo.



Hors localité (80 km/h)

Les vitesses étant plus élevées, le champ de vision doit être plus grand.

Sur une route d'accès, à une distance de **5 mètres** depuis le bord de la route principale, la distance de visibilité est de **120 mètres** vers la gauche et vers la droite.



Mode d'évacuation des eaux

Le mode d'évacuation des eaux des piscines privées dépend de leur nature et origine.

a) Eaux de baignade

Ces eaux sont considérées comme **non polluées** et doivent être évacuées vers les **canalisations d'eaux pluviales (EP)**. **Attention:** Il est impératif de cesser tout apport de produit de traitement de l'eau (chlore, brome...) et d'interrompre tout traitement de l'eau (électrolyse) **au minimum 48 heures avant de vider le bassin**.

b) Eaux de nettoyage

Elles proviennent du nettoyage de la piscine après vidange et sont chargées en détergent, acide ou eau de Javel. Elles sont **polluées** et doivent par conséquent être évacuées dans les **canalisations d'eaux usées (EU)**, par l'intermédiaire d'une vanne de vidange multivoies ou d'une pompe. **Attention:** La vanne de vidange multivoies doit impérativement être placée en position «eaux usées» dès que le bassin est vidé et avant le début du nettoyage.

c) Eaux de lavage des filtres

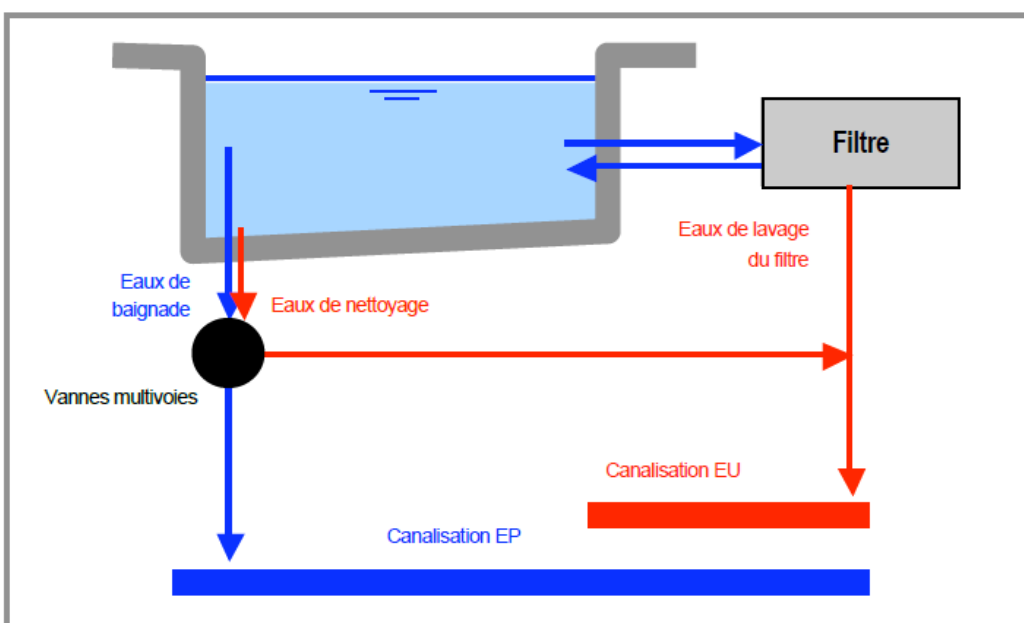
Les eaux de lavage des filtres (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.) sont des eaux polluées et doivent être évacuées dans les **canalisations d'eaux usées (EU)**.

Cas particulier: Concernant les installations existantes de traitement d'eau par électrodes cuivre/argent, une installation de prétraitement permettant de retenir le cuivre est obligatoire (échange d'ions, filtration, floculation ou autres) avant le rejet aux canalisations d'eaux usées. Dans ce cas, un contrat de maintenance auprès d'une entreprise spécialisée est obligatoire.

Lors de la construction de nouvelles piscines, ces installations de traitement cuivre/argent ne sont plus autorisées.

Les bains à remous ou à tourbillons privés, tels que Spa ou «Jacuzzi» doivent dans tous les cas être raccordés aux eaux usées.

Schéma de principe



Informations relatives à la qualité de l'eau année 2026

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016:

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau ».

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes :

| | |
|--|--|
| Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée (par secteur de distribution) : | Tous les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés le 09.04.2026 |
|--|--|

Pour Fétigny :

| | |
|--|--|
| Dureté totale de l'eau en degrés français | La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 37 ± 1.5 . |
| Teneur en nitrate : | La teneur en nitrate est de 17 ± 2 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l. |
| Provenance de l'eau (par secteur de distribution) : | Eau de source : 35%, divers Eau de nappe : - 1% Montagny (La Praz) - 64% Corcelles (La Vernaz) |
| Traitement de l'eau (par secteur de distribution) | Eau de source traitement préventif au chlore actif Eau de nappe Montagny : aucun Corcelles : traitement préventif aux ultraviolets (UV) |
| Adresse pour renseignement : | Administration communale de Fétigny-Ménières ou auprès du Service des infrastructures de la commune de Payerne qui est le fournisseur de l'eau de consommation de notre Fétigny : https://www.payerne.ch/infrastructures/information-sur-votre-eau-de-consommation |

Pour Ménières :

| | |
|--|---|
| Dureté totale de l'eau en degrés français | La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 21.5 ± 0.9 . |
| Teneur en nitrate : | La teneur en nitrate est de 4 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l. |
| Provenance de l'eau (par secteur de distribution) : | Eau de source : 1/3 du Gibloux Eau de nappe : 2/3 de Grandvillars & Charmey |
| Traitement de l'eau (par secteur de distribution) | Aucun traitement |
| Adresse pour renseignement : | Administration communale de Fétigny-Ménières |

Aux propriétaires de chiens

Nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir respecter tant l'espace public que celui de leurs voisins. Les déjections de leur animal doivent être ramassées au moyen des sachets mis à disposition et évacuées dans les poubelles Robidog installées à divers endroits dans le village.

Afin de préserver les animaux sauvages qui élèvent leurs petits, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.



Toutes les prestations de la commune à portée de main

**Nous vous accompagnons,
même en ligne !**

À la maison, au travail ou en déplacement, vous pouvez dès à présent accéder à nos services en ligne. Notre guichet virtuel vous permet d'accéder rapidement et en toute sécurité à nos démarches administratives.

Découvrez les prestations déjà disponibles sur le site internet de votre commune.

Avec le guichet virtuel fribourgeois, vous pouvez :

- ✓ Commander des documents officiels
- ✓ Annoncer un changement d'adresse
- ✓ Effectuer des paiements sécurisés
- ✓ Suivre l'état de vos demandes

... et bien plus encore !

Avantages



100 % sécurisé



Accessible 24/7



**Compatible
sur mobile**

Découvrez les prestations déjà disponibles sur le site internet de votre commune.

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que durant l'été,

les bureaux communaux seront fermés

du jeudi 30 juillet 2026 à 11h au lundi 17 août 2026 à 17h

Nous vous prions de contrôler le montant disponible sur votre carte pour le compacteur et de venir la recharger, le cas échéant, d'ici au 30 juillet 2026.

Bel été à tous

